Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260227-D_5_2026_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 08
Nombre de votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le 27 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sous la Présidence de M. Yannick LARIVIERE-GILLET, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 23 février 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

		Alexandrine PANNARD-LAUNAY
Laurent GUILLEMOIS	Jean-Michel MOLINIER	Stéphane MESLIF
Christophe HELBERT	Muriel CHÉNEDÉ	
Myriam HAMON	Nadège COULANGE	

Étaient Absents Excusés : M. Serge BUSVELLE et Mme Laëtitia MASSON.
Était Absent : Néant.
Procurations (2) : M. Serge BUSVELLE a donné pouvoir à M. Laurent GUILLEMOIS et Mme Laëtitia MASSON a donné pouvoir à M. Christophe HELBERT.

A quitté la salle conformément aux dispositions du CGCT : M. Yannick LARIVIERE-GILLET.

Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire générale de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Objet : Vote du Compte Administratif 2025 Commune

Délibération N°5/2026/12

Rapporteur : M. Laurent GUILLEMOIS

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Laurent GUILLEMOIS, Premier Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par M. Yannick LARIVIERE-GILLET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT €		INVESTISSEMENT €		TOTAUX CUMULÉS €	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultat Reporté	0	25 000.00 (Cpte R002)	0	259 954.14 (Cpte R001)	0	284 954,14
Opérations 2025	398 361.68	474 915,70	205 946,29	301 908,22	0	172 515,95
TOTAUX	398 361.68	499 915.70	205 946,29	561 862.36	0	**457 470,09**

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260227-D_5_2026_12-DE

<u>Section de fonctionnement</u> : Excédent de 101 554,02 en 2025 (contre + 83 196.74 € en 2024).
<u>Section d'investissement</u> : Excédent de 355 916,07 € en 2025 (contre + 259 954.14 € en 2024).

2° reconnaît avoir reçu un exemplaire du compte administratif 2025 Commune,
3° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR dont 2 procurations, (M. le Maire ayant quitté la salle se retire du vote), 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :
- APPROUVE le Compte Administratif 2025 du Budget Commune.

Publié le 02 mars 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yannick LARIVIERE-GILLET

Le registre dûment signé,
Le Maire,
Yannick LARIVIERE-GILLET.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260227-D_5_2026_12-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 08
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES :
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 23/02/2026

Présenté par le Maire (1),
A SAINT GONDRAN, le 27/02/2026

M. Le Maire
Yannick LARIVIERE-GILLET

Délibéré par l'assemblée l'Assemblée délibérante (2), réunie en session Ordinaire
A Saint Gondran, le 27/02/2026
Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/02/2026, et de la publication le 27/02/2026

A Saint Gondran, le 27/02/2026

M. Le Maire
Yannick LARIVIERE-GILLET

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

COULANGE Nadège
Mortimier J-michel
HAMON MYRIAM
Guillemois Laurent
CHENEDE Muriel
LAUNAY Alexandrine
HELBERT CHRISTOPHE
MESZIF Stéphane

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260227-D_5_2026_12-DE